



SAISON 2020/2021
PROTCOLE SANITAIRE GENERAL DES ADHERENTS
MAJ : 03 SEPTEMBRE 2020

Ce protocole sanitaire repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé et le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires établi par le ministère de l'Éducation nationale en date du 27 août 2020. Il est destiné aux adhérents participant aux activités et aux accompagnateurs.

Les adhérents et les parents des adhérents s'engagent à ne pas venir ou mettre leurs enfants à l'ECLA en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19. De même, les adhérents ayant été testés positivement au SARS-COV2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'ECLA.

Le port du masque

Le port du masque « grand public » **est obligatoire au sein du Carré** (parties communes et salles) pour tous **les adhérents ou accompagnateurs de plus de 11 ans**. Les adhérents et accompagnateurs viennent avec leur propre masque.

Les enfants de moins de 11 ans en sont dispensés.

Autre cas de dispense

Les adhérents, quel que soit l'âge, qui pratiquent une activité de sport, forme/bien-être, danse et certaines activités musicales (chant et instruments à vent) sont également dispensés du port du masque. Ils doivent se conformer au protocole spécifique de ces activités, aux consignes affichées dans les salles et aux directives des animateurs.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il est préférable de privilégier le lavage à l'eau et au savon pendant 30 secondes avec un séchage en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.

Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée au Carré avant de rentrer dans les salles
- A la fin de l'activité

Dans les salles non équipées de lavabo, du gel hydroalcoolique est à la disposition des adhérents.

L'accueil des adhérents et l'accès aux salles

Chaque adhérent entre dans le Carré par les portes de secours situées à gauche de la porte principale et doit impérativement se nettoyer les mains avant d'accéder à sa salle :



- Au gel hydroalcoolique ou à l'eau et au savon pour les adultes
- Uniquement à l'eau et au savon pour les enfants

Afin de limiter les croisements dans les zones de circulation, chaque adhérent rejoint immédiatement sa salle d'activité en respectant un fléchage matérialisé au sol. A la fin de l'activité, chaque adhérent doit quitter les locaux s'il n'a pas de raisons particulières d'y rester (demande d'information, inscriptions, etc). Les responsables légaux des enfants sont autorisés à les accompagner et les récupérer devant la salle d'activité. Cependant, ils ne sont pas autorisés à attendre la fin de l'activité dans les parties communes du Carré.

Accès à l'accueil

L'accès à l'accueil est autorisé mais il est limité à 2 personnes simultanément. Chaque adhérent attend son tour dans l'espace du rectangle ou d'exposition en respectant les règles de distanciation physique.

Les règles de distanciation physique

Dans les salles et les parties communes la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance entre les adhérents notamment pour les activités sportives où le port du masque n'est pas obligatoire.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle contre la propagation du virus.





Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

La ventilation des locaux

L'aération des salles est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois, à minima le matin pendant le nettoyage des locaux et au moment du déjeuner.

La désinfection des parties communes est assurée chaque matin par une Sté de nettoyage. Un agent d'entretien désinfecte 2 fois/jour les points de contact (poignée de porte, rampe d'escalier).

➤ **Les salles**

Les sols et les surfaces de travail (tables, paillasses) sont désinfectés 1 fois par jour par la sté de nettoyage.

A la fin de chaque cours, chaque animateur est chargé de nettoyer les tables, chaises, paillasses, ainsi que le matériel utilisé pendant l'activité (voir protocole sanitaire pour chaque secteur). Il peut être aidé par les adhérents. Un kit de nettoyage est à disposition dans chaque salle.

➤ **Le matériel**

Se référer aux fiches par secteur d'activité en annexes.

➤ **Les vestiaires (salles de sport et de danse)**

Les vestiaires sont accessibles aux adhérents et limités à 3 personnes simultanément. Les casiers peuvent-être utilisés.